

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
217^{EME} REUNION
25 FEVRIER 2010
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.(CCXVII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 217^{ème} SESSION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 217^{ème} réunion tenue le 25 février 2010, a suivi des communications sur la situation en Somalie faites par le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, ainsi que par les représentants de l'IGAD, des Nations unies et de la Ligue des Etats arabes.

Le Conseil a réaffirmé son appui au Gouvernement fédéral de transition (TFG) de la Somalie, s'est félicité des contributions des Etats membres de l'UA en appui au TFG, et a lancé un appel en vue d'un appui plus important, y compris sur le plan militaire et celui du renforcement des capacités, afin de lui permettre de neutraliser les éléments armés qui perpètrent des attaques contre lui et de fournir des services de base au pays.

Le Conseil a, en outre, réitéré sa ferme condamnation des actes persistants de violence et de terrorisme perpétrés par Al Shabaab et Hizbul Islam, avec le soutien actif d'éléments étrangers, en dépit des offres de paix du TFG et de la communauté internationale.

Le Conseil s'est déclaré profondément préoccupé par la situation humanitaire en Somalie, et a exigé des groupes d'opposition armés qu'ils se conforment immédiatement au droit international humanitaire et facilitent un accès humanitaire sans restriction et l'assistance aux civils dans le besoin dans les zones sous leur contrôle.

Le Conseil a salué le parape d'un accord, avant la signature d'un Accord-cadre de coopération entre le TFG et Ahlu Sunna Waljama'a (ASWJ), et a noté qu'il s'agit là d'une mesure concrète et importante prise par le TFG pour élargir le dialogue et la réconciliation en conformité avec les principes et les objectifs du processus de Djibouti. Il a réitéré son appel à toutes les parties somaliennes qui ne l'ont pas encore fait à se joindre au processus de paix sans condition préalable et sans autre délai.

Le Conseil a réitéré ses remerciements aux pays contributeurs de police, et s'est félicité de la récente mise en service de huit (8) bataillons de la Force de sécurité somaliennes, et ce dans le cadre du soutien en terme de formation que l'AMISOM apporte au TFG, et a demandé au TFG d'assurer le déploiement effectif de ces bataillons, afin qu'ils assument une plus grande responsabilité en ce qui concerne la sécurité du TFG et de la population à Mogadishu, en particulier.

Le Conseil s'est également félicité des mesures prises par la composante police de l'AMISOM, afin d'appuyer efficacement la reconstitution de la Force de police de la Somalie (SPF), à travers la formation et l'encadrement et, à cet égard, a noté le bon déroulement du cours d'initiation pour les formateurs de police et encadreurs de l'AMISOM, originaires du Ghana, du Nigéria, de la Sierra Leone et de l'Ouganda.

Le Conseil a, en outre, encouragé l'AMISOM à continuer à jouer un rôle de coordination dans l'ensemble des efforts de renforcement des capacités en Somalie, et a lancé un appel à la communauté internationale aux fins d'assurer la poursuite des activités des forces de sécurité somaliennes et leur maintien.

Le Conseil a réitéré sa gratitude aux pays contributeurs de troupes (TCCs), à savoir le Burundi et l'Ouganda, pour leur engagement indéfectible, ainsi que l'atteste le déploiement continu et accru de troupes et la fourniture d'autres ressources à l'AMISOM. Le Conseil a renouvelé son appel aux Etats membres de l'UA qui ont promis des troupes à l'AMISOM pour qu'ils honorent leurs promesses, afin de permettre à l'AMISOM d'atteindre son effectif autorisé. Le Conseil a, en outre, appelé les États membres de l'UA à fournir des troupes et autres formes d'assistance à l'AMISOM.

Le Conseil a appelé les Etats membres de l'UA à renouveler leur engagement en faveur de la Somalie et à fournir un appui à l'AMISOM.

Le Conseil a renouvelé son appel au Conseil de Sécurité des Nations unies pour qu'il donne une suite rapide à sa demande pour l'imposition d'une zone d'interdiction de survol et le blocus des ports maritimes pour empêcher l'entrée en Somalie des éléments étrangers et la fourniture d'un appui logistique et autre soutien à l'insurrection.

Le Conseil a souligné que la détérioration persistante de la situation en Somalie est une preuve de l'internationalisation croissante du conflit. À cet égard, le Conseil a souligné, une fois encore, la responsabilité principale qui incombe au Conseil de sécurité des Nations unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et a appelé cet organe à prendre les décisions attendues de lui en termes de soutien aux efforts de paix en Somalie, y compris le déploiement d'une opération des Nations unies pour aider à stabiliser la situation et soutenir la reconstruction à long terme du pays.

Le Conseil a exprimé sa profonde gratitude à tous les pays et institutions apportant un soutien à l'AMISOM. Dans le même temps, le Conseil a noté que ce soutien reste en dessous de ce qui est requis sur le terrain, et a appelé à une mobilisation beaucoup plus importante de la communauté internationale.